

Rendues publiques à Metz le 15 Février les vingt propositions de la CPU –« L'université est une chance »- ont subi des modifications lors du vote final à Paris un mois plus tard. Pour autant le cap général de ces propositions reste inacceptable pour la communauté universitaire.

La légitimité de la CPU c'est de rassembler des présidents élus. Mais la CPU souffre d'un double déficit démocratique. D'une part, elle prend des orientations publiques sans que celles-ci aient été débattues en amont dans les conseils centraux des universités ; d'autre part, ces orientations ne sont pas ratifiées en aval par les dits conseils. Le résultat en est que la CPU s'envole souvent en laissant à terre la communauté universitaire qui a élu ses membres.

Dans ce décollage, la dynamique propre de cette assemblée qu'est le CPU a sa part de responsabilité. Mais aussi le fait que les CA des universités n'ont pas un ordre du jour qui leur permette de discuter suffisamment des grandes orientations stratégiques de l'université.

En son colloque de METZ des 15 et 16 Février 2007, la CPU a rendu publiques 20 propositions qui aggravent cet état de choses. Un mois plus tard, le 15 Mars, en séance plénière, à Paris, des corrections de trajectoire au plan de vol initial, grâce à l'intervention de la communauté université et du SNESUP en particulier.

DE METZ A PARIS

Qu'on en juge ? Sur le CA, alors que METZ énonçait qu'il fallait : « *modifier, à la faveur de la loi, la structure de gouvernement des universités : accorder un rôle stratégique central à un CA resserré, responsabilisé et ouvert sur l'extérieur (en particulier un droit de veto systématique sur le recrutement de l'ensemble des enseignants-chercheurs)* » ; PARIS dit qu'il faut « *améliorer, à la faveur de la loi de refondation, la structure de gouvernement des universités pour le rendre plus efficace : renforcer le rôle de chacun des conseils centraux, et notamment du CA. Celui-ci, à la responsabilité accrue par le développement de l'autonomie, doit être centré sur une fonction d'orientations stratégique* » (Proposition 10).

Exit donc le CA resserré, le droit de veto et l'autonomie non articulée à la démocratie, en ce sens la proposition 9 précise qu'il faut « *rendre plus efficace les élections aux conseils en renonçant au panachage* » (proposition absente à METZ).

Autre substantielle modification : alors que METZ en sa proposition 15 avançait « *une majoration et une modulation des droits d'inscription* », celle-ci disparaît de celle de PARIS qui s'arrête à la formulation selon laquelle « *la part de l'Etat doit rester prépondérante dans ce finance-*

ment » (Les 12000 euros par étudiant). Dans le même sens, la proposition 4 qui parlait à METZ de « *guichet unique* » en laissant de côté les opérateurs actuels de l'aide sociale des étudiants, est reformulée en distinguant maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, laissant cette dernière aux opérateurs « *habituels* » comme le CROUS.

On trouvera aussi dans le texte de PARIS des formulations plus soft sur les fondations. Pour autant, au-delà de ces corrections de trajectoire et d'autres, pour non négligeables qu'elles soient, le cap général, inacceptable, reste inchangé.

Ce cap ce sont le budget global –« *Attribuer à chaque université, à son propre rythme, la maîtrise totale de ses moyens : ressources budgétaires, masse salariale, patrimoine immobilier* » (Proposition 12)- et la modulation de service des enseignants-chercheurs : « *Modifier la définition des tâches des enseignants-chercheurs statutairement reconnues et confier à l'établissement la fixation des services individuels en fonction de sa politique globale* » (Proposition 14).

Or, ce cap ne fait pas consensus, y compris au sein même de la CPU, tout particulièrement la question du budget global. Même si des Présidents d'université sont plutôt favorables au transfert sur les régions de la propriété et de la gestion du patrimoine des universités, ils ne sont pas d'accord pour autant sur leur dévolution aux universités : « *gérer un patrimoine immobilier c'est une dénaturation de nos missions* » disent-ils ; mais plus généralement, ils sont hostiles à la transformation interne des postes en crédits que permettrait le budget global.

Que ce cap ne fasse pas consensus, il faut en trouver la preuve dans le fait qu'au moment du vote du texte de PARIS, le 15 Mars, dix présidents se sont abstenus. Consciente des difficultés que génère son mode de fonctionnement la CPU essaye de redresser la barre en proposant dans le préambule du texte de PARIS que, sur ces propositions, des discussions aient lieu dans les établissements ; que le bureau de la CPU rencontre tous les acteurs du système universitaire. Et que tout cela débouche sur des « *Assises de l'université* ». Un tel processus, mis en œuvre, serait indéniablement un progrès.